

Questionnaire sur le terme “ qualité des brevets” et la coopération entre offices de brevets en matière de recherche et d’examen.

Les réponses au présent questionnaire sont présentées au nom de :

Pays : Gabon.

**Office : Office Gabonais de la Propriété Industrielle / Ministère en charge de l’Industrie.
République Gabonaise.**

Personne à contacter :

Nom : Marius BONDJI CHAMBA

Titre : Directeur Général.

Mél : bondjichamb@yahoo.com

Tél : 00 241. 04.13.71.88.

Question 1 : Pour votre office, que désigne le terme ”qualité des brevets” ?

Nous répondons que le terme ”qualité des brevets” peut renvoyer à :

- La politique publique en matière de développement d’un pays donné au regard des problèmes constatés ;
- La valeur marchande ou retombé économique ;
- La conformité aux exigences de nouveauté, d’activité inventive et enfin d’applicabilité industrielle.

En substance, nous dirons que cette notion demeure diffuse.

Question 2 : Quels types de coopération votre office met-il en œuvre avec d’autres offices des brevets dans le domaine de la recherche et de l’examen ?

Les Types de coopération se résument actuellement à la participation régulière de notre office aux ateliers et séminaires organisés par l’OAPI et l’Office Européen des Brevets (OEB).

Question 3 : Votre office partage t-il (par exemple via un site web officiel) ou échange t-il ce type de stratégie et de requêtes de recherche avec d’autres offices avec lesquels il collabore ?

Le site web officiel de notre structure pour des raisons techniques n'est pas actif. Nous ne sommes donc pas apte à fournir à des usagés des activités liées à des recherches sur l'état de la technique ou des documents brevets en ligne.

Mais notre office accède parfaitement au site web des autres offices tant régional (OAPI, OEB) que des pays non membres d'un système de propriété intellectuelle.

Toutefois, la nécessité d'avoir notre site demeure une préoccupation.

Question 4 : Afin de faciliter la coopération, de quel type de plateforme et d'outil dispose votre office pour partager les informations de recherche et d'examen ?

Le site web officiel de l'Office Gabonais de la Propriété Industrielle (OGAPI) pour des raisons techniques n'est pas actif, nous ne pouvons donc pas répondre aux sollicitations externes.

Mais nous consultons régulièrement les sites web de l'OAPI, OMPI, OEB etc.

Question 5 : Quelles sont les incidences de cette coopération dans le domaine de la recherche et de l'examen sur votre office ? Si votre office participe à différents types d'activités de coopération et que chaque type d'activité de coopération a des incidences différentes, veuillez les indiquer séparément ?

La participation par notre office à différents types d'activités de coopération ne peut être que bénéfique.

En effet une présence active aux différentes activités organisées par l'OAPI, OMPI ou l'OEB ou même par des pays ayant un système automne de protection de la propriété intellectuelle permet une meilleure compréhension du droit des brevets et de sa complexité tant dans le domaine de la recherche de l'état de la technique que de l'examen préliminaire par notre office qui est un office récepteur en matière de brevet pour l'OAPI.

Question 6 : Quels types de renforcement des capacités sont nécessaires pour pouvoir mener les différents types d'activités de coopération entre office des brevets dans le domaine de la recherche et de l'examen ? Veuillez indiquer les besoins spécifiques en matière de renforcement des capacités pour garantir une coopération réussie ?

Dans le but de garantir une coopération réussie en matière de renforcement des capacités nous sollicitons la tenue de plusieurs rencontres (conférences, séminaires, ateliers) à l'attention des offices de brevets. Des sessions de formation spécifique en droit des brevets (examen technique, utilisation des documents brevets).

Fin du document